HUNTINGDON

VILLE-CENTRE DU HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 352-2025

Avis est donné par la soussignée de l'entrée en vigueur du Règlement no. 352-2025 harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au parc linéaire et aux regrattiers et prêteurs sur gages.

Toute personne peut consulter ce règlement sur le site Web de la municipalité www.villehuntingdon.com, en obtenir copie au bureau de la greffière situé au 23, rue King, Huntingdon Québec, J0S 1H0, durant les heures d'affaires ou par courriel à l'adresse: greffe@villehuntingdon.com.

Donné à Huntingdon, ce 29 août 2025.

_____

Denyse Jeanneau,
Greffière

VILLE DE HUNTINGDON
23, RUE KING
HUNTINGDON (QUÉBEC) J0S 1H0
TÉLÉPHONE: (450) 264-5389
TÉLÉCOPIEUR: (450) 264-6826